



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023 – 20h00**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-neuf mai 2023, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

**Etaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Yann MALEYSSON, Ludovic GOY (arrivée à 20h25),

**Absents :**

**Excusés :** Marilyne POYARD

**Pouvoirs :** Marilyne POYARD à Sonia GILBERT

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

**Quorum :** 9

**16 présents – 17 votants**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2023
- **Délibération :** Détermination du nombre d'adjoints
- **Délibération :** Election d'un nouvel adjoint
- **Délibération :** Fixation des indemnités des élus
- **Délibération :** Election des membres du CCAS
- **Délibération :** Constitution des commissions communales
- **Délibération :** Attribution du marché publics pour la construction de la Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
- **Délibération :** Modification des tarifs communaux d'occupation du domaine public
- **Délibération :** Convention de mise à disposition gratuite d'un local pour l'association des Brancardiers
- **Délibération :** Convention avec la Mairie de St Martin en Haut pour la participation aux frais du RASED
- **Délibération :** Convention avec la CCMDL relative au bureau itinérant France Services
- **Délibération :** Demande de subvention exceptionnelle de l'association du Twirling Club
- Etablissement des listes préparatoires du jury d'assises du Rhône pour 2024

Questions diverses

- Commissions communales

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 20 avril 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

A noter que le projet de procès-verbal avait été envoyé aux élus présents à cette réunion le 27/04/2023. Aucune observation ou demande de modification n'a été reçue.

Monsieur le Maire précise que le courrier d'acceptation par la Préfecture, concernant la démission de Franck GUILLON, a été reçue le 11 mai et est donc effective.

Monsieur le Maire confirme également aux membres du Conseil Municipal de la démission de Karine FONT, conseillère municipale.

Monsieur le Maire revient sur le compte rendu de la réunion organisée le 16 mai 2023, en précisant les diverses observations transmises.

⇒ **Délibérations**

**N°2023-27 : Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

Suite à la démission de 2 membres du conseil, dont le 5<sup>ème</sup> adjoint, le nombre d'adjoints peut être diminué ou alors confirmé.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Monsieur le Maire propose de maintenir à 5, le nombre de postes d'adjoints.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2023-28 : Election d'un nouvel adjoint**

Compte tenu de la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le préfet par courrier du 11 mai 2023, et de la décision du Conseil Municipal de maintenir le nombre de postes d'adjoint à 5, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Est présenté : Régis GUINAND

Résultats de l'élection :

Nombre de votants : 16

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 9

Obtenu : 15

Régis GUINAND est élu en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint au maire

**Conseillers municipaux délégués**

Monsieur le Maire propose de nommés 3 conseillers municipaux délégués : Régis Guinand est devenu adjoint. Il est proposé de nommer un nouveau conseiller municipal délégué : Gilles Brossard avec pour délégation les finances. Christine DENIS et Patrick CHILLET poursuivent leur délégation en tant que conseiller municipal délégué.

Les membres du conseil valident unanimement cette proposition.

**N°2023-29 : Fixation des indemnités des élus**

Suite à la réorganisation des délégations entre élus, Monsieur le Maire propose de redéfinir les indemnités des élus.

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe globale indemnitaire, qui correspondant au montant total maximum des indemnités pouvant être allouées, est de :

Fonction	Taux maximal autorisé
Indemnité du maire	51.6 %
Indemnités des adjoints ayant reçu délégation	19.8 % x 5 = 99 %
TOTAL de l'enveloppe globale autorisée	= 150.6 %

Le montant de cette enveloppe globale indemnitaire doit être réparti en application des différents barèmes maximums fixés.

L'indemnité versée à un adjoint ou à un conseiller délégué peut dépasser le maximum prévu, à condition que l'enveloppe indemnitaire globale autorisée ne soit pas dépassée, et qu'elle ne dépasse l'indemnité maximale pouvant être allouée au maire ;

Les indemnités versées aux conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions sont prélevées sur l'enveloppe des indemnités maximales susceptibles d'être attribuées au maire et aux adjoints, avant toute majoration ;

Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités suivantes :

- Pour le Maire :

Maire :	45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Pour information : Environ 1434 € net
---------	--	--

- Pour les adjoints :

1 <sup>er</sup> adjoint :	14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Pour information : Environ 487 € net
2 <sup>e</sup> adjoint :	25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Pour information : Environ 797 € net
3 <sup>ème</sup> adjoint :	14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Pour information : Environ 487 € net
4 <sup>ème</sup> adjoint :	14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Pour information : Environ 487 € net
5 <sup>ème</sup> adjoint :	14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Pour information : Environ 487 € net

- Pour les conseillers municipaux :

Conseiller municipal délégué à l'économie	8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Pour information : environ 278 € net
Conseiller municipal délégué au réseau de chaleur et à l'éclairage public	8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Pour information : environ 278 € net
Conseiller municipal délégué aux finances	8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Pour information : environ 278 € net

Ainsi, le pourcentage des indemnités attribué serait de 150 %, donc inférieur à 150.60% correspondant à l'enveloppe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

**Approuvé à l'unanimité**

**N°2023-30 : Election des membres du CCAS**

Monsieur le Maire précise que Franck GUILLON avait été élu membre du CCAS (cf. délibération n°2020-17). Sa démission du conseil municipal oblige la réélection des membres du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la délibération n°2020-16, huit membres sont nommés par lui-même et huit autres membres doivent être élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

A l'issu du scrutin, le conseil municipal a élu la liste suivante :

- Claude GOY
- Marie Christine PONCET
- Sonia GILBERT
- Gisèle PIEGAY
- Franck ESSERTEL
- Jean Marc BRUYAS
- Patrick CHILLET
- Pierre CORDIER

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS.

**Approuvé à 16 voix Pour 1 abstention**

**N°2023-31 : Constitution des commissions communales**

Monsieur le Maire expose que l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Il s'agit de commissions d'instruction, dont le nombre est librement fixé, et la mission définie par le conseil municipal.

La démission de 2 membres du conseil, dont 1 adjoint, a nécessité la réorganisation de certaines de ces commissions.

<b>Commission d'Appel d'Offres (uniquement avis pour les marchés de procédure adaptée)</b>	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Gilles BROSSARD	M. Franck ESSERTEL
Mme Christine DENIS	M. Jean Marc BRUYAS
Mme Claude GOY	Mme Marie Christine PONCET

<b>Commission des Finances</b>	
<b>Responsable : M Gilles BROSSARD</b>	
Mme Christine DENIS	Mme Claude GOY
Mme Nadine GOUTAGNY	M Jean Marc BRUYAS
M Franck ESSERTEL	Mme Marie Christine PONCET

<b>Commission Urbanisme</b>	
<b>Responsable : M. Régis GUINAND</b>	
M. Franck ESSERTEL	M Gilles BROSSARD
M. Ludovic GOY	M. Pierre CORDIER

<b>Commission Information et Communication</b>	
<b>Responsable : Mme Claude GOY</b>	
Mme Christine DENIS	M. Yann MALEYSSON

Mme Virginie BONNIER	
----------------------	--

<b>Commission Culture</b>	
<b>Responsable : Mme Marie-Christine PONCET</b>	
M. Yann MALEYSSON	Mme Virginie BONNIER
Mme Claude GOY	

<b>Commission Jeunesse, sports, relations aux associations</b>	
<b>Responsable : M. Régis GUINAND</b>	
Mme Gisèle PIEGAY	Mme Marilyne POYARD
M Pierre CORDIER	Mme Sonia GILBERT

<b>Commission Affaires scolaires</b>	
<b>Responsable : Mme Claude GOY</b>	
Mme Marie Christine PONCET	Mme Marilyne POYARD
Mme Sonia GILBERT	Mme Gisèle PIEGAY
Mme Christine DENIS	

<b>Commission Environnement</b>	
<b>Responsable : Mme Claude GOY</b>	
Mme Nadine GOUTAGNY	Mme Virginie BONNIER
M. Yann MALEYSSON	M. Pierre CORDIER
Mme Marilyne POYARD	

<b>Commission Vie économique</b>	
<b>Responsable : Mme Christine DENIS</b>	
Mme Sonia GILBERT	Mme Marilyne POYARD
Mme Gisèle PIEGAY	

<b>Commission Voirie</b>	
<b>Responsable : M. Franck ESSERTEL</b>	
M. Patrick CHILLET	M. Pierre CORDIER
Mme Marie Christine PONCET	M. Ludovic GOY
M. Jean Marc BRUYAS	

<b>Commission Bâtiment</b>	
<b>Responsable : M. Jean Marc BRUYAS</b>	
M. Patrick CHILLET	M. Franck ESSERTEL
M. Ludovic GOY	

<b>Commission Tourisme</b>	
<b>Responsable : Marie Christine PONCET</b>	
Mme Nadine GOUTAGNY	M. Gilles BROSSARD
M. Patrick CHILLET	Mme Sonia GILBERT

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2023-32 : Attribution du marché publics pour la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-52 autorisant le lancement du marché public pour la construction de la maison d'assistantes maternelles.

Il informe que conformément aux articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016, la procédure retenue pour cette opération a été la procédure adaptée.

Le marché a été séparé en 8 lots :

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Abords

- Lot 2 : Maçonnerie
- Lot 3 : Charpente bois – Couverture – Zinguerie
- Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium et intérieures bois
- Lot 5 : Plâtrerie – Peinture – Isolation
- Lot 6 : Chape sol souple
- Lot 7 : Electricité
- Lot 8 : Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 16/03/2023 dans un journal d'annonces légales (Le journal du bâtiment et des travaux publics) et envoyé pour publication en ligne le 13/03/2023 sur le profil acheteur de la commune (<http://sudest-marchespublics.com>). Le dossier de consultation des entreprises a aussi été mis en ligne sur le profil acheteur. Les entreprises avaient jusqu'au 07 avril 2023 pour déposer leurs offres. L'analyse des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères indiqués dans le règlement de consultation : Prix des prestations 40% et valeur technique 60%.

Les lots 4 et 8 ont fait l'objet d'une négociation.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre et a donné le classement des entreprises par lot :

Lot	Classement	Nom du titulaire	Montant HT base du marché	Montant HT PSE
1- Terrassement – VRD – Abords	1	FONT TP	38 689.37	
2- Maçonnerie	1	VIRICEL	56 820.31	
3- Charpente bois – Couverture – Zinguerie	1	LIBERCIER	35 713.99	4 264.46
4- Menuiseries extérieures aluminium et intérieures bois	1	PONCHON	49 984.97	
5- Plâtrerie – Peinture – Isolation	1	NOCA	36 876.86	
6- Chape sol souple	1	AU SERPENT	7 687.11	
7- Electricité	1	EGDAM	16 093.10	1 278.60
8- Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation	1	TISSEUR	43 348,13	3 486,00
Total			285 713.84	9 029.06 €
Total incluant les PSE				294 742.90 €

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 04 juin 2020, le conseil municipal lui a donné délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés par la commune inférieurs à 90 000€ HT ainsi que leurs avenants, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le marché dont la procédure de passation arrive à terme étant d'un montant supérieur au seuil fixé, une délibération l'autorisant à le souscrire est nécessaire.

Monsieur le Maire propose de retenir également les options demandées pour les lots 3 – 7 et 8.

L'option pour le lot 5 n'est pas retenue.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité***

#### **N°2023-33 : Modification des tarifs communaux d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de fixer un tarif pour l'utilisation du domaine public suite à la demande d'un commerce de la commune pour l'installation d'une terrasse.

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission économie, propose l'instauration d'un tarif spécifique :

Terrasse commerciale

Occupation Place de la Mairie pour terrasse

Du 01/05 au 31/10

Forfait 200 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour rajouter ce tarif aux tarifs communaux.

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2023-34 : Convention de mise à disposition gratuite d'un local pour l'association des Brancardiens**

Monsieur le Maire explique que la compétence pour conclure les conventions de mise à disposition de biens à titre gratuit ne peut être exercée que par l'organe délibérant, chargé de régler par ses délibérations les affaires de la collectivité territoriale (article L. 2121-29 du CGCT).

Celui-ci approuve ces conventions et autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à signer avec l'association des Brancardiens concernant la mise à disposition gratuite d'un local pour le stockage de matériel.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2023-35 : Convention avec la Mairie de St Martin en Haut pour la participation aux frais du RASED**

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des communes dont les écoles bénéficient du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), pour leur école publique, se sont engagées à participer au budget de fonctionnement et d'équipement.

Pour l'année 2023, ce budget s'élève à 3 000 €, réparti en fonction des effectifs des écoles publiques.

Pour des raisons de simplification, la commune de St Martin en Haut s'est proposée pour organiser le versement de cette subvention et de demander le remboursement aux Communes concernées.

La participation pour Larajasse sera de 138,27 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver cette convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

***Approuvé à l'unanimité***

**N°2023-36 : Convention avec la CCMDL relative au bureau itinérant France Services**

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais inscrit dans son projet de territoire, la volonté de réduire les inégalités d'accès aux services et de couvrir les 2 Départements, de se rapprocher des habitants et de toutes les communes de la CCMDL.

La CCMDL anime sur son territoire deux structures labellisées France services en janvier 2020. Sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'un dispositif itinérant a été retenue en février 2022 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Ce service également labellisé France services vient compléter l'accompagnement proposé au sein des deux structures situées à St Laurent de Chamousset et St Symphorien sur Coise.

Ce dispositif permet aux agents de la CCMDL d'accueillir le public au sein d'un véhicule composé de deux bureaux équipés, 5 jours par semaine. Cette organisation assure la continuité et la qualité du service public, augmente sa visibilité, en facilite l'accès avec un accueil adapté, identifié et identique pour tous, au plus près des habitants des Monts du Lyonnais. Il répond à une problématique de mobilité identifiée et aux besoins d'accès aux outils numériques pour le public le plus éloigné et isolé.

Le service pourra être complété par des permanences d'autres services de la CCMDL et certains partenaires, en binôme avec l'agent France services, selon un planning prédéfini et communiqué en amont des déplacements sur les 30 communes concernées.

Le bureau itinérant France Services de la CCMDL est un nouveau modèle d'accès aux services publics, il délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, ce véhicule itinérant articule présence humaine et outils numériques au sein des communes de la CCMDL (hormis St Laurent de Chamousset et St Symphorien sur Coise).

Il a été établi qu'une permanence se tiendra dans la commune de LARAJASSE, le vendredi de 9h à 12h. Tous les 15 jours : en alternance sur place des Platanes à Larajasse et vers la salle des associations à L'Aubépin. Ces lieux ont été définis car un point électrique est nécessaire et une place suffisante pour stationner le bus.

Il pourra être envisager une permanence sur Lamure si des besoins sont ressentis et un lieu peut être trouvé.

Des échanges ont lieu sur la réussite de ce service. Il faudra bien veiller à la communication pour que cela fonctionne. Des doutes sont exprimés sur l'intérêt de cette expérience car la population est assez mobile. Les conseillers sont en attente des retours sur la fréquentation réelle.

Monsieur le Maire rappelle que cette offre de service a été présentée lors du Conseil de janvier 2023 et avait recueilli un vote de principe favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

**Approuvé à 10 voix Pour 1 contre 6 abstentions**

#### **N°2023-37 : Demande de subvention exceptionnelle de l'association du Twirling Club**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier une demande de subvention d'une association. Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par l'association du Twirling Club.

L'association sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle permettant de couvrir une partie des frais de la participation de 6 de leurs membres au championnat de France à Boulogne sur Mer.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 300,00 € à l'association.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

**Approuvé à l'unanimité**

#### **⇒ Etablissements des listes préparatoires du jury d'assises du Rhône pour 2024**

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral du 3 avril 2023 relatif à l'établissement des listes préparatoires du jury d'assises du Rhône pour l'année 2024.

La Commune de Larajasse doit tirer au sort 3 personnes de la liste électorale pour établir cette liste préparatoire.

Un 1<sup>er</sup> tirage donne le n° de page et un 2° le n° de ligne :

- N° page : 45 - n° ligne : 1 - NOM : DELIGEARD Karine Laurence, épouse BARRON
- N° page : 96 – n° ligne : 6 - NOM : LECLUSE Olivier Maurice Antoine
- N° page : 159 – n° ligne : 6 – NOM : VIRICEL Stéphane Marie

Ces personnes vont recevoir un courrier les informant de ce tirage au sort, de la procédure qui va suivre et leur demander des informations nécessaires.

Monsieur le Maire précise que ces 3 personnes feront partie d'une liste préparatoire composée de 1 469 jurés. La liste définitive sera établie ultérieurement par le Président de la Cour d'Appel qui tirera au sort 45 personnes maximum qui seront appelées à faire partie du jury d'assises.

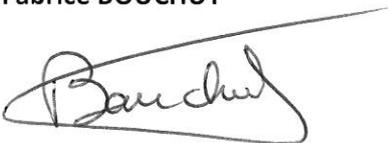
## ⇒ Commissions communales - Points divers

- Commission environnement :
  - Plantation des fleurs vendredi 26/05 – RDV 17h dans chaque bourg. Plusieurs bénévoles devraient être présents, ainsi que des élus. Les fleurs restantes seront plantées avec les enfants du conseil municipal des enfants dans le parc vers la cabane à livres, dans la semaine suivante.
- Concours de pétanque du CCAS : le 03/06 à 14h
- Passage du cyclo des monts, organisé par la CCMDL le 10/06 : étape vers 9h30 sur la Place des Platanes.
- Commission économie :
  - Marché de la création d'octobre en cours de préparation. Des commerçants vont participer à l'organisation : le repas midi préparé par Ninon – Le Las Végas : tenue du bar – Stan Font : la soupe au chou – Chez Priss : Burger et crêpes
- Commission voirie :
  - Signalement de Suez d'une borne incendie utilisée par un particulier à St Pierre. Suez est intervenu pour la mettre hors service. Devis à voir pour la remettre en service.
  - CCMDL : budget voirie en baisse. Une intervenante du service mobilités a présenté le schéma directeur cyclable, dont des aides sont disponibles pour ces aménagements. Mais cela questionne sur la place de la réfection des voiries.
  - Travaux carrefour Lamure : démarrage vers le 20/06
- Commission culture :
  - Festi music : 17/06 – Rappel de l'organisation et du planning. Sollicitation de bénévoles parmi les élus et les personnes. Un planning sera établi pour l'organisation.
  - Journée du patrimoine : le 17/09
  - Grand prix littéraire jeunesse : 03/06 à Pomeys, avec spectacle.
  - Soirée organisée par Archipel : 30/05 20h à Aveize : spectacle pour ados sur risques de l'alcool
- Commission tourisme :
  - RDV programmé avec Atelier Graphic pour prendre des photos pour les tables d'orientation
  - Travail en cours sur des plaques pour signaler les lieux remarquables
  - 19/07 : sortie à thème organisée par la commission : visite d'une miellerie
- Commission bâtiment :
  - SYDER : coût du chauffage a explosé sur le bâtiment de la cure, dû à une augmentation des tarifs, mais aussi de la consommation.
  - Une remarque est faite sur des volets cassés à la Villa Mary. Voir pour les rénover ?
  - La maintenance des cloches a été effectuée. Des problèmes d'horloge ont pu être remarqués.
- Volonté de réhabiliter le puisage de l'eau dans l'étang vers le terrain de foot pour l'arrosage des fleurs. La pompe doit être remise en état, mais cela devrait fonctionner.
- Commission finances :
  - Gilles Brossard, qui reprend la commission finances, va rencontrer les services pour préparer la prochaine commission finances.

- Commission technique :
  - Information sur l'installation de rubalises par les agents afin d'éviter les stationnements gênants pour le nettoyage des abords enherbés. Une meilleure communication devra être mise en place pour expliquer aux riverains
  - Local technique : visite d'un agent du service assainissement de la CCMDL. La station de lavage sera remise en service : nettoyage et vidange à prévoir en même temps que le pôle d'animation.
- Projet ancien stade de foot
  - Une réunion avec Easy Access a relancé le projet. Prévision du lancement de l'appel projets : juillet ou septembre.
- Commission agriculture CCMDL :
  - Installation des agriculteurs privilégiée : Franck Essertel a du mal à s'y retrouver car le schéma d'installation, soutenu par la CCMDL, ne le convainc pas. Il a l'impression que le métier d'agriculteur n'est pas reconnu dans sa technicité et spécificité.
- Lecture d'une lettre reçue en RAR en Mairie ce jour par un administré.
- Retour sur la visite des archives départementales sur les objets d'arts qui sont entreposés dans les églises de Larajasse. Des rénovations sont préconisées afin de conserver ce patrimoine.
- Proposition de demander aux personnes de la médiathèque de venir présenter le rapport d'activité 2022 lors d'un prochain conseil
- Réunion publique sur le projet de Lamure le 02/06. Présentation d'un fonctionnement associatif pour un centre d'accueil bis. A savoir que des subventions sont privilégiées si le centre est destiné majoritairement à des hébergements d'enfants à plus de 50%. Mais attention de ne pas dénaturer le souhait et besoin de la Commune, en voulant suivre des subventions.
- Jeudi 02/11 : proposition de date pour visiter le Sénat avec Catherine DI FOLCO, sénatrice du Rhône.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.**

**Le Maire  
Fabrice BOUCHUT**



**Le secrétaire de séance  
Claude GOY**



Publié le